

DELIBERATION CR028-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 29 novembre 2021 ;

Objet de la délibération : Orientations budgétaires 2022

La Commission de la Recherche réunie le 06 décembre 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les orientations budgétaires du budget de la recherche 2022 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Christian ROBLÉDO

Président

de l'Université d'Angers

Signé le 10 décembre 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 13 décembre 2021

Orientations budgétaires 2022

RESSOURCES			DEPENSES			
OBJET	PROPOSITION 2021	PROPOSITION 2022	OBJET	PROPOSITION 2021	PROPOSITION 2022	%
DOTATION	1 728 478 €	2 018 193 €	SOUTIEN RÉCURRENT	1 449 397 €	1 587 648 €	64%
Dotation UA sur dotation Ministère	1 353 478 €	1 353 478 €	Crédits scientifiques			
Dotation LPR		239 715 €	Crédits scientifiques structures de recherche	1 389 397 €	1 527 648 €	
Dotation UA service général	125 000 €	125 000 €	Formation doctorale	60 000 €	60 000 €	
Dotation UA AAP	100 000 €	100 000 €				
Dotation UA MIR	100 000 €	100 000 €	SOUTIEN DE PROGRAMMES	376 390 €	490 860 €	20%
Dotation annuelle UA investissement - PPI	50 000 €	100 000 €	AAP CR - engagés	116 390 €	118 360 €	
			AAP CR 2022 - 2022	40 000 €	92 500 €	
RESSOURCES PROPRES	395 022 €	473 500 €	Aide au montage de projets		80 000 €	
Préciput ANR	100 000 €	206 000 €	Fonds d'intervention 2022	100 000 €	100 000 €	
Frais de gestion	295 022 €	267 500 €	PPI - Investissement équipements	50 000 €	100 000 €	
			INTERNATIONALISATION	150 000 €	180 000 €	7%
			Aide aux cotutelles	25 000 €	25 000 €	
			AAP Mobilité internationale	125 000 €	100 000 €	
			Accueil étudiants internationaux		55 000 €	
			BUDGET GÉNÉRAL	147 713 €	233 185 €	9%
			Adhésions recherche	77 713 €	94 100 €	
			PUR	28 000 €	28 000 €	
			Adhésions (part DRIED)	22 713 €	39 100 €	
			Outils bibliométriques (INCITES, WoS)	15 000 €	15 000 €	
			The Conversation	12 000 €	12 000 €	
			Budget DRIED	70 000 €	139 085 €	
			Prestations - SATT, autres conseils	35 000 €	35 000 €	
			Gestion de la recherche + Valo	15 000 €	16 500 €	
			Actions de communication	10 000 €	10 000 €	
			Salaires	10 000 €	63 000 €	
			Excédent Budgétaire		14 585 €	
TOTAL RESSOURCES	2 123 500 €	2 491 693 €	TOTAL DEPENSES	2 123 500 €	2 491 693 €	100%